



## INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2018/2019

Sont concernés : Les enfants entrant en petite section maternelle (âgés de 3 ans à l'inscription ou qui auront 3 ans avant le 31/12/2018).

Ne sont pas concernés : Les changements de classe (passage en classe supérieure y compris de la maternelle à la primaire).

**LES INSCRIPTIONS AURONT LIEU EN MAIRIE**  
**DU 5 FEVRIER AU 3 MARS 2018 OU DIRECTEMENT SUR LE SITE**  
**DE LA VILLE EN CLIQUANT SUR DÉMARCHES EN LIGNE**

du LUNDI au VENDREDI de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30  
ou le SAMEDI de 9h à 11h30

Les parents devront se munir des pièces suivantes :

- Carnet de santé de l'enfant mis à jour (le vaccin DT polio est obligatoire)
- Livret de famille
- Justificatif de domicile récent (facture d'électricité, avis d'imposition...) ou justificatif de domiciliation future à Chauray (compromis de vente...)
- Le cas échéant, jugement de divorce précisant la résidence principale de l'enfant et l'autorité parentale.

*Tel mairie : 05 49 08 02 93 ou par courriel à l'adresse suivante [scolaire@chauray.fr](mailto:scolaire@chauray.fr)*